

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 934

présenté par
M. Mendes

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi le titre :

« Abroger la réforme des retraites : Un véritable chef-d'œuvre de démagogie, où l'on prétend sauver l'avenir en ignorant le présent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Abroger la retraite à 64 ans mettrait en péril l'équilibre financier du système de retraites, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des dépenses. L'allongement de l'âge de départ est nécessaire pour garantir sa viabilité à long terme. La réforme vise également à harmoniser les régimes de retraite et réduire les inégalités.